

DEC201165DR12

**Décision portant cessation de fonctions de M. Florent DIAZ, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC180599DR12 du 22/02/18 portant nomination de M. Florent DIAZ aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Florent DIAZ dans l'unité du CNRS n°UMR7280 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le

Le directeur de l'unité  
M. Philippe PIERRE

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'Inserm  
M. Dominique NOBILE

